

Le lycée musulman de Décines... s'engage à améliorer ses éventuels manquements...

écrit par Juvénal de Lyon | 29 septembre 2025



Le groupe scolaire Al-Kindi, menacé de fermeture et dans le viseur de l'Etat. (Photo by ARNAUD FINISTRE / AFP)



Le groupe scolaire Al-Kindi, menacé de fermeture et dans le viseur de l'Etat. (Photo by ARNAUD FINISTRE / AFP)

Après bien des péripéties et l'opacité de sa gestion, le lycée musulman de Décines refait parler de lui.

Après le tribunal et la préfecture du Rhône, la Cour Régional des Comptes intervient encore contre cet établissement récalcitrant à toutes les observations et les mises en garde antérieures !

A nouveau des promesses, des promesses et encore des promesses pour seules réponses... jusqu'à quand, enfin, tolérera-t-on ces manoeuvres dilatoires ?

Juvéna1

Le lycée musulman Al Kindi de Décines, épinglé par la Chambre Régionale des Comptes, « s'engage à « améliorer ses éventuels (?) manquements

Dans un rapport rendu public mercredi dernier, la chambre régionale des comptes pointe notamment du doigt un manque de transparence et une situation économique « fragile ».

Fragilité économique, fonctionnement institutionnel « opaque »... Dans un rapport officiellement rendu public le 23 septembre, la chambre

régionale des comptes (CRC) dresse un constat plutôt alarmiste concernant le lycée privé musulman Al Kindi à Décines-Charpieu. Ce dernier étant déjà ébranlé par la perte de son agrément avec l'Éducation nationale, et les 1,8 million d'euros d'aides publiques qui l'accompagnaient.

Une situation économique fragile et irrégulière

Dans le rapport, [que nos confrères du Point avaient pu consulter en juillet dernier](#), la CRC s'inquiète notamment d'une fragilité financière. « *De manière générale, l'association manque de capacité de financement sur le long terme* », précise le rapport. Depuis 2019, les fonds propres ont en effet été « *systématiquement négatifs* » et la situation financière de l'association, à la tête de l'établissement scolaire, est « *particulièrement fragile, malgré plus de 2,17 millions d'euros de concours publics versés à l'association depuis 2019* », indique toujours la CRC. Un contexte dû « *essentiellement à la rupture des contrats d'association liant l'association à l'État* » ainsi qu'au recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon, temporise l'établissement dans une lettre datée du 26 juin.

La CRC reproche par ailleurs au groupe créé en 2007 une gestion interne marquée par de nombreuses irrégularités. L'association n'a en effet pas encore présenté à son assemblée générale des comptes « *réguliers et sincères* ». Des carences ont par exemple été constatées dans « *la confection des bulletins de paie, la tenue des dossiers des personnels, les acomptes sur salaire ou, encore, la prise en charge des frais professionnels* ». Sur ce point, l'association s'est engagée à corriger le tir quant à sa gestion administrative et financière,

alors qu'elle a déjà vu ses comptes bancaires fermés en 2022 et 2023.

« Si l'établissement avait pu faire l'objet d'un passage sous contrat, cette situation ne se serait pas produite »

Toujours selon les magistrats financiers, le lycée utiliserait des financements publics, destinés en principe à la partie sous contrat du lycée, pour ses activités hors contrat. Sur les 49 enseignants du lycée, 29 sont rémunérés par l'Etat et 20 directement par l'association. Une situation qui ne serait « pas du fait » de l'établissement, indique le président de l'association, Nazir Hakim, qui assure par ailleurs qu'il n'y a en « aucun cas un transfert de deniers publics au profit du hors contrat ». « Le groupe demande depuis 2009 à être intégralement sous contrat d'association, sans réponse positive de la préfecture et ceci malgré les demandes du rectorat visant à harmoniser le fonctionnement du groupe scolaire », écrit-il. Et d'ajouter : « Si l'établissement avait pu faire l'objet d'un passage sous contrat dans l'entièreté de son effectif, cette situation ne se serait pas produite ».

Quant à l'opacité de l'association qui dirige l'établissement, la CRC et le lycée soulignent que des mesures ont été prises afin de faire toute la lumière sur son fonctionnement, jugé « insuffisamment respectueux des principes de la gestion désintéressée » par les magistrats financiers.

Toujours dans sa lettre, Nazir Hakim assure enfin que l'association Al Kindi est prête à « améliorer ses éventuels manquements ».

[Source](#)

Juvénal de Lyon